
Programme de Formation

Formation CSE - Formation obligatoire à la Santé et Sécurité au travail - + de 300 salariés

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

- Élu(e)s du CSE (titulaires et suppléants) effectuant leur premier mandat au sein d'entreprises de + de 300 salariés.



Objectifs pédagogiques

- Cerner les différentes attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Participer au développement de la prévention des risques dans l'entreprise.



Description

Introduction

- Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

Les attributions du Comité Social et Economique

- Les réclamations individuelles ou collectives
- La promotion de la santé, la sécurité et les conditions de travail

Les grandes bases de la prévention

- Santé, sécurité et conditions de travail
- Notions de vocabulaire : dangers, risques, prévention, protection, etc.

Les acteurs de la santé et de la sécurité au travail en France et dans l'entreprise

- Acteurs institutionnels
- Acteurs externes : CARSAT, Inspection du travail, services inter-entreprises de médecine du travail, INRS, organismes qualifiés
- Acteurs internes et IRP
- Modalités de création d'un CSE
- La CSSCT

Les prérogatives de la CSSCT

- Aspect réglementaire
- Le fonctionnement



- Rôles et missions
- Les responsabilités et les limites
- Le fonctionnement avec le reste du CSE
- La BDESE, le DUERP, les plans de prévention, le PPSPS, le RASSCT, PAPRIACT, la fiche d'entreprise du service de santé au travail et autres
- documents

Le cadre réglementaire

- Danger grave et imminent
- Les sources du Code du Travail, le Plan de prévention, etc

L'analyse d'une situation de travail

- La maîtrise des risques
- Les principaux types de risques

La visite Sécurité

- Les facteurs potentiels d'accidents
- La visite de sécurité et l'analyse du travail réel par la méthode de l'amélioration continue
- Les moyens d'observations
- Les échanges avec les salariés
- Savoir élaborer des propositions (plan d'action) et argumenter en réunion

Les enquêtes et études des accidents du travail

- Définitions des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP), des accidents de trajet
- Notion de taux de fréquence et de gravité (TF/TG)
- Les enjeux
- Analyse et résolution des problèmes par la méthode de l'arbre des causes

Les critères et objectifs du plan de pénibilité

- Les obligations, le C2P

La promotion de la santé, la sécurité et des conditions de travail

Bilan, évaluation et synthèse de la formation

Prérequis

- Etre élu(e) au CSE est requis.

Modalités pédagogiques

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.

Moyens et supports pédagogiques

- Un support de cours numérique ou papier sera remis à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

- La validation des acquis sera réalisée à travers un quiz, un auto positionnement et/ou une certification
- Une évaluation qualitative de la formation sera complétée par le stagiaire